

# DigitalLab

## DE L'EDUCATION NATIONALE

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

#### 1- Contexte du projet

Le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et du Sport (MENPS) a entrepris une réforme ambitieuse de l'école publique marocaine dans le cadre de sa feuille de route autour de trois objectifs stratégiques :

- Améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- Réduire la déperdition scolaire ;
- Contribuer à l'épanouissement des élèves à travers les activités parascolaires.

Le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration (MTNRA) a élaboré la stratégie nationale de développement du numérique qui a notamment les objectifs suivants :

- Dynamiser les startups marocaines dont l'écosystème Edtech ;
- Accompagner les startups marocaines dans leur accès au marché ;
- Accélérer la digitalisation des services publics dont le secteur de l'éducation.

Convaincus que le numérique est un levier majeur de transformation du système éducatif marocain, le MENPS avec le MTNRA ont mis en place le Digital Lab de l'Education Nationale (le Digital Lab) en collaboration avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Ce partenariat stratégique s'est matérialisé par une convention signée en novembre 2023 définissant le rôle de chacune des parties prenantes. La gestion opérationnelle du Digital Lab, y compris celle du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), a été confiée par les partenaires à la CDG.

Le Digital Lab est une plate-forme collaborative mobilisant des acteurs publics et privés, nationaux et internationaux, qui s'engagent à accompagner le MENPS dans la réalisation des objectifs suivants :

- Accélérer la transformation numérique du système éducatif marocain ;
- Mettre le numérique au service de l'amélioration des apprentissages. Les solutions déployées seront systématiquement évaluées de manière rigoureuse pour mesurer leur impact et leur usage effectif ;
- Contribuer à l'émergence d'un écosystème Edtech marocain capable de se hisser au rang de leader en Afrique et dans la région MENA.

## 2- Objectifs de l'AMI

En application de la convention de création du Digital Lab cet appel à manifestation d'intérêt vise à :

- Sélectionner des acteurs nationaux et internationaux pour accompagner le Digital Lab dans la conception, le développement et le déploiement de solutions éducatives numériques ;
- Identifier et sélectionner des solutions existantes répondant aux besoins du Digital Lab et adaptables au contexte national ;
- Créer un terrain d'expérimentation pour les innovations numériques éducatives (acquises, adaptées ou développées) au sein des écoles marocaines en s'appuyant sur une démarche d'évaluation rigoureuse.
- Développer des capacités nationales et contribuer à la dynamisation de l'écosystème Edtech au Maroc en catalysant l'émergence d'une expertise pointue et d'entreprises innovantes dans le domaine éducatif.

## 3- Besoins prioritaires identifiés par le Digital Lab

Les solutions numériques à développer concernent prioritairement les domaines suivants :

- La remédiation et le soutien scolaire ;
- Le renforcement des compétences linguistiques ;
- La digitalisation des leçons de cours (leçons interactives, ressources multimédias, animations) ;
- L'évaluation et le suivi des acquis scolaires.

Les solutions seront conçues, développées et sélectionnées sur la base des principes directeurs suivants :

- **Impact sur les apprentissages** : La solution doit être expérimentée avant le déploiement à l'échelle et son effet sur l'amélioration des apprentissages doit être quantifié de manière rigoureuse et objective ;
- **Expérience utilisateur** : La solution doit proposer une interface conviviale et intuitive, un visuel de qualité et des mécanismes de gamification pour engager les élèves ;
- **Caractère adaptatif** : La solution doit s'adapter aux besoins individuels des élèves et personnaliser l'expérience d'apprentissage pour chaque utilisateur ;
- **Sécurité et confidentialité** : La solution doit garantir la sécurité et la confidentialité des données des utilisateurs en respectant les normes de protection de la vie privée ;
- **Accessibilité** : La solution doit être compatible avec différents types d'appareils et être accessible en ligne et hors ligne ;
- **Interfaçage** : La solution doit pouvoir s'interfacer avec le système d'informations du MENPS.

## 4- Acteurs éligibles

Le processus de sélection du présent AMI est ouvert aux acteurs Edtech nationaux et internationaux justifiant d'une capacité d'innovation et/ou de réalisations probantes dans le domaine. Les projets nationaux et internationaux produisant une valeur ajoutée pour le Maroc et des effets d'entraînement positifs sur l'écosystème Edtech marocain seront privilégiés : adaptation aux besoins éducatifs nationaux, présence d'équipes et d'une base productive au Maroc, partenariat avec des structures marocaines, transferts de technologie et de savoir-faire etc.

## 5- Rôle des intervenants

### Rôle des acteurs Edtech :

Les acteurs Edtech sélectionnés dans le cadre de cet AMI doivent :

- Contribuer à la traduction des besoins pédagogiques du Digital Lab en solutions techniques ;
- Le cas échéant, proposer des solutions existantes répondant aux besoins du Digital Lab ;
- Le cas échéant, adapter des solutions existantes répondant aux besoins du Digital Lab ;
- Le cas échéant, concevoir et développer des solutions spécifiques adaptées aux besoins du Digital Lab ;
- Déployer et assurer le fonctionnement des solutions ;
- Collecter et analyser les données concernant l'usage des solutions et leur impact sur les apprentissages des élèves ;
- Assurer la maintenance et l'amélioration continue des solutions sur la base des retours d'expérience ;

### Rôle du Digital Lab :

Le Digital Lab met en œuvre les actions suivantes :

- Exprimer et spécifier les besoins du MENPS ;
- Sélectionner et évaluer les offres des acteurs Edtech ;
- Valider les solutions proposées ;
- Financer l'achat et/ou le développement des solutions ;
- Mettre à la disposition des acteurs Edtech l'expertise pédagogique du MENPS ;
- Faciliter l'expérimentation des solutions auprès des élèves ;
- Évaluer les impacts des solutions développées et expérimentées.

## 6- Processus de sélection, de développement et de validation des solutions

Le processus de sélection des projets se déroulera en 7 étapes :

### Étape 1. Dépôt des dossiers de candidature

Les acteurs intéressés peuvent soumettre leurs dossiers de candidature au plus tard le 15 septembre 2024 à l'adresse électronique suivante : [ami@digitallab.ma](mailto:ami@digitallab.ma)

### Étape 2 : Présélection des acteurs

Les dossiers de candidature sont examinés par un groupe de travail désigné par le comité technique du Digital Lab et une présélection est réalisée sur la base de la grille d'évaluation suivante :

Domaine	Critères	Note
<b>1. Expertise et expérience de l'équipe candidate</b>	a. CVs et expertises (10 points) b. Complémentarité des profils (10 points) c. Nombre d'années d'expérience dans le domaine des technologies de l'éducation (10 points)	<b>30</b>
<b>2. Réalisations du candidat dans le domaine Edtech</b>	a. Ingénierie pédagogique (10 points) b. Expérience Utilisateur (10 points) c. Performance technologique (10 points)	<b>30</b>
<b>3. Note méthodologique concernant la démarche d'adaptation ou de développement</b>	a. Compréhension des besoins (10 points) b. Adéquation avec les principes directeurs énoncés dans cet AMI (10 points) c. Cohérence de la structuration, du phasage et calendrier de mise en œuvre (10 points) d. Caractère innovant (10 points)	<b>40</b>
<b>Score</b>		<b>100</b>

\* Barème de notation :

[0-3] : Insuffisant [4-7] : Moyen [8-10] : Très satisfaisant

Les acteurs présélectionnés seront notifiés au plus tard le 7 octobre 2024.

### Etape 3. Co-construction

Les acteurs présélectionnés participeront à des ateliers de travail avec le Digital Lab visant à co-construire un projet de solution numérique répondant aux besoins du MENPS (spécifications techniques, calendrier de réalisation, budget estimatif etc.). Les projets sont soumis à la validation des comités décisionnels du Digital Lab.

### Etape 4. Contractualisation

Les acteurs dont les projets sont sélectionnés entameront un processus de contractualisation permettant de définir les livrables, les engagements des parties, les conditions financières et le calendrier de réalisation.

## Etape 5. Développement ou adaptation

Les acteurs mettent en œuvre le projet défini lors de la phase de contractualisation à travers le développement technique (ou l'adaptation) de la solution.

## Etape 6. Expérimentation et évaluation

La solution développée (ou adaptée) est expérimentée auprès d'élèves afin d'évaluer son usage et son impact sur les apprentissages. Un rapport d'évaluation, réalisé selon les meilleurs standards de rigueur et d'objectivité, est transmis au comité technique du Digital Lab.

## Etape 7. Achat de la solution et déploiement

En s'appuyant sur les résultats de l'évaluation, le comité technique du Digital Lab décidera de l'achat et du déploiement des solutions. Le modèle d'achat est défini conformément à l'article 4 de la convention de création du Digital Lab qui stipule que le modèle qui sera privilégié est celui de l'acquisition des solutions conférant un droit d'usage pour les élèves du secteur public marocain sans coûts récurrents. Dans certains cas, lorsque la solution n'est pas disponible en acquisition, un modèle d'achat de type SaaS pourra être proposé.

## 7- Composantes du dossier de candidature

Les acteurs souhaitant répondre à cet AMI doivent présenter un dossier de candidature complet comprenant les éléments suivants :

### A. Expertise et expérience du candidat

- Forme juridique du candidat (extrait du registre de commerce, statuts de l'entreprise)
- CVs des profils mobilisables par le candidat comprenant les informations pertinentes pour la réalisation des projets du Digital Lab (formations, expériences, expertises etc.)

### B. Réalisations dans le domaine de l'AMI

Présentation des solutions développées par le candidat dans le domaine des technologies de l'éducation (adéquation avec les principes directeurs du Digital Lab, documentation, visuels, accès etc.).

### C. Note méthodologique

Le candidat présentera une démarche méthodologique détaillée pour i) adapter, expérimenter et améliorer une solution existante ou ii) concevoir, développer et expérimenter une solution nouvelle en adéquation avec les besoins du Digital Lab. Cette démarche devra inclure les différentes phases du projet et un calendrier de réalisation.

Les dossiers de candidature doivent être au format PDF et ne doivent pas dépasser 30 pages.

Les acteurs intéressés doivent soumettre le dossier de candidature **au plus tard le 15 septembre 2024 à l'adresse électronique suivante : [ami@digitallab.ma](mailto:ami@digitallab.ma)**

Toute demande de précision concernant cet AMI est à adresser au plus tard le **10 septembre 2024 à l'adresse électronique suivante : [contact@digitallab.ma](mailto:contact@digitallab.ma)**